



MAIRIE DE VASSEL

Place de la Mairie
63910 VASSEL
Tél : 04 73 68 18 76
mairie.vassel@orange.fr
Vassel.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Liberté – Égalité – Fraternité

CONVENTION DE LOCATION DE SALLE POLYVALENTE

Entre les soussignés :

La Commune de Vassel, représentée par
Monsieur **Nicolas Jaffeux, Maire**,
Agissant en qualité de gestionnaire de la salle
polyvalente

Et le Locataire :

Nom-Prénom/Association.....
Né le : à
Adresse :
Téléphone :
Email :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition
de la salle polyvalente située à :
63910 VASSEL

Article 2 – Date, horaires et remise des clés

La salle est louée :

- Date :
- Horaires (début-fin) :

Remise des clés :

La remise des clés s'effectue le jeudi ou le vendredi selon
les horaires d'ouverture de la mairie de VASSEL.

Accès à la salle :

L'accès à la salle est autorisé à partir du vendredi à 16h.

Article 3 – Destination des lieux

La salle est louée pour l'événement suivant :

.....
Le locataire s'engage à ne pas utiliser les lieux à d'autres
fins.

Article 4 – Capacité

La capacité maximale autorisée est fixée à 90 personnes.
Le locataire s'engage à respecter strictement cette limite
pour des raisons de sécurité.

Article 5 – Conditions financières

- Montant de la location :
- Chèque de caution : Sous forme de deux chèques
distincts de 500 € et 180 € à l'ordre du Trésor Public.
- Les chèques de caution seront conservés pendant la
durée de la location.

Ils seront :

- détruits si toutes les conditions sont
respectées

Encaissés totalement en cas de manquements,
pénalités ou dégradations.

Article 6 - Responsabilité et assurance

Le locataire est responsable de tout dommage causé aux
locaux, au matériel et aux tiers. Il atteste être couvert par
une assurance responsabilité civile.

Article 7 – Utilisation des locaux

Le locataire s'engage à :

- Respecter les lieux et le matériel
- Nettoyer la salle (sol, tables, bar, sanitaires)
- Ranger le mobilier
- Evacuer tous les déchets dans les sacs et les déposer
dans les containers à l'extérieur.
- Le locataire est tenu d'emporter le verre avant son
départ.

Dispositions relatives au bruit et à la musique :

A partir de 22h, les portes et les fenêtres de la salle
polyvalente doivent impérativement être fermées. Le
volume sonore de la musique doit être adapté afin de ne
pas incommoder le village.

Toutes nuisances sonores excessives pourront entraîner
l'intervention des forces de l'ordre, notamment la
gendarmerie en cas de plainte.

Article 8 – Etat de lieux et constat

La salle est louée propre et en bon état, tout élément non
signalé est réputé en bon état. **Toute anomalie doit être
signalée dès l'entrée des lieux** avec photos horodatées
transmises par courriel. Passé ce délai, aucune contestation
ne sera admise.

Remise des clés : Le dimanche soir, dans la boîte aux lettres
de la mairie.

Article 9 – Pénalités forfaitaires

Les pénalités suivantes seront appliquées et déduites de la
caution :

- Ménage non fait correctement :180 €
- Mobilier abîmé, dégradation :500 €

Article 10 – Résiliation

En cas de non-respect des conditions, la convention peut
être résiliée sans remboursement.

Article 11 – Litige

Tout litige relève des juridictions compétentes.

Fait à VASSEL, le
Pour la commune de Vassel,
Monsieur **Nicolas JAFFEUX**, Maire
Lu et approuvé



Pour le locataire
Lu et approuvé
(signature)

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 063-216304451-20260605-05062026006-DE